

LA CHARTE DU TEMPS DU MIDI

- 1) Une charte pour quoi faire ?
- 2) Objectifs de la pause méridienne
- 3) Moyens humains
- 4) Moyens matériels
- 5) Déroulement chronologique
- 6) Les Actions de Communication et de Coordination

1) Une Charte pour quoi faire ?

Toutes les écoles publiques de la commune sont dotées d'un service de restauration comprenant l'interclasse et le déjeuner.

La commune de Thumeries s'est fixée pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants sur le temps du midi.

Cet accueil est pour les enfants un véritable lieu d'éducation et de socialisation. Il est placé directement sous la responsabilité de la mairie.

Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration, ATSEM, encadrants de cantine, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

La présente charte est un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative afin que chacun trouve sa place dans le groupe.

Elle contribue à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause du midi, en lui fournissant un cadre de référence.

2) Objectif de la pause méridienne

Chaque jour de classe, la commune de Thumeries prend en charge pendant l'interclasse du midi environ 300 enfants répartis dans 3 restaurants.

Fournir un repas à tous ces enfants constitue bien sûr la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire. Mais la mission de la commune va bien au-delà de l'acte de donner à manger.

La commune assure 3 missions en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations. Et pour chacune de ses missions, plusieurs objectifs ont été définis :

1^{ère} mission

Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité, adapté à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

- ✓ L'enfant est éveillé au goût: le personnel invite l'enfant à la découverte sensorielle des aliments.
- ✓ L'enfant est associé et responsabilisé sur l'organisation de son repas.

Les conditions d'organisation intègrent, dans la mesure du possible et du respectable, les choix de l'enfant concernant :

- sa quantité d'aliments dans l'assiette
 - l'incitation à goûter à tout
 - sa place à table en début d'année
 - son implication et sa motivation au service du groupe : servir à tour de rôle, etc...
- ✓ L'enfant doit respecter les règles d'hygiène. Il s'agit tout autant de l'hygiène personnelle que de la façon même de manger.
 - ✓ Le personnel concourt à l'obligation de résultat pour la sécurité liée à l'alimentation.
Prévenir les intoxications alimentaires, éviter les accidents et les incidents, être vigilants pour les enfants atteints d'allergie, etc...

2^{ème} mission

Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective.

Les objectifs doivent être atteints pour remplir cette mission auprès de l'enfant (considéré alors dans ses besoins individuels) aussi bien avant, pendant ou après le repas proprement dit :

- ✓ Les **rythmes et besoins** de l'enfant sont respectés.
Le service du repas doit s'adapter autant que possible à ces rythmes et besoins, et non l'inverse. Il faut savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme.
- ✓ L'organisation de la pause méridienne permet à l'enfant **d'exister en tant qu'être unique**, différent des autres.
Il s'agit de respecter et de faire respecter l'enfant un peu ou très différent par sa culture, sa maladie, son handicap, ou son comportement tout en invitant l'enfant différent à s'intégrer dans les règles ou les habitudes du groupe.
- ✓ Les conditions d'organisation permettent à l'enfant d'avoir des **repères rassurants**.
Respecter les affinités entre enfants, garantir le calme, instaurer des rituels et un climat familial et équitable, créer des liens de confiance.
- ✓ L'enfant doit avoir des **repères structurants**.
L'action consiste ici à relier clairement chaque enfant à un « adulte-référent », à organiser le déroulement et poser les règles de la pause méridienne de façon régulière, transparente et compréhensible, à assurer la meilleure stabilité des personnels du restaurant.
- ✓ La pause méridienne doit être **un moment d'échange et de plaisir**.
La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir « se déconnecter » des heures de classe. Offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les

enfants: autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble au restaurant scolaire. Ce moment comporte également un temps de repos sans activité dirigée.

- ✓ Les différents acteurs adultes de la pause méridienne doivent faire preuve de **cohésion et de cohérence**.
Si les adultes ne s'entendent pas, ou bien, s'ils n'appliquent pas les mêmes principes ou se contredisent entre eux, les enfants sont perdus... ou bien ils en profitent...

- ✓ Les enfants doivent évoluer dans un **cadre sécuritaire** garanti.
Garantir un encadrement suffisant par rapport au nombre d'enfants, contrôler les absents/présents dès leur prise en charge, prévenir les accidents, réagir immédiatement en cas de blessure, etc...

3^{ème} mission

Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation.

Cette mission véritablement éducative, qui s'accomplit là aussi avant, pendant et après le repas, s'articule autour de 3 objectifs :

- ✓ Dans une perspective d'avenir, assurer **l'indépendance future de l'enfant**.
Permettre à l'enfant d'accroître son autonomie (utilisation appropriée des couverts, se servir à boire,...)
Pendant ce temps du midi, toutes les occasions sont bonnes pour aider l'enfant à grandir. Et sa motivation sera d'autant plus forte qu'on encouragera et valorisera ses progrès, ses actions positives.

- ✓ Les enfants sont éduqués à **la vie en collectivité**.
Les enfants apprennent à vivre ensemble.
L'enfant participe à des actions dans l'intérêt du groupe.
Pendant la pause du midi, les enfants évoluent librement. Mais tout n'est pas permis : il y a des règles, des usages, des bonnes pratiques. L'adulte apprend et montre à l'enfant la valeur du respect, de la tolérance, du dialogue, de la solidarité, de l'intérêt général.

- ✓ Les enfants sont **responsabilisés**.
L'enfant est capable d'assumer ses actes et paroles.
Bien sûr, les responsabilités ne sont pas les mêmes à tout âge. Mais le rôle de l'adulte est bien d'expliquer à l'enfant que telle parole ou telle action de sa part peut créer chez l'autre (enfant ou adulte) du bien-être ou au contraire du désarroi.

3) Les moyens humains

Rôle des agents de restauration :

- Assurer la préparation et la distribution des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

- Servir les repas

- Garantir l'hygiène des locaux

- Assurer la mise et desserte des tables

- Assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit des enfants, l'inciter à goûter à tout.

- Entretien des locaux et le matériel de cuisine
- S'impliquer dans la conduite des animations mises en place par les « encadrants de cantine »

Rôle de l'encadrant de cantine :

- Surveiller, c'est observer attentivement pour contrôler et maîtriser le groupe et garantir la sécurité physique de chaque enfant.

Pour cela il convient de :

- Contrôler la présence des enfants
- Respecter les règles de vie
- Etre vigilant et attentif pour éviter les accidents
- Apporter les soins nécessaires, faire appel au secours si nécessaire
- Veiller à utiliser tous les espaces disponibles

Il a également un rôle d'animateur.

- Animer, c'est favoriser une ambiance de détente, c'est donner vie aux espaces où se déroule l'interclasse. C'est aussi impulser une dynamique en proposant par exemple des animations pendant le repas, en mettant en place des activités, des jeux avant ou après le repas.

Les animations doivent :

- Tenir compte des différents besoins des enfants
- Respecter leur choix : participation non obligatoire
- Etre en jeux libres ou encadrés
- S'appuyer sur les idées des enfants

- C'est aussi apporter sa contribution à l'amélioration du cadre de vie par un aménagement fonctionnel des espaces et d'une décoration chaleureuse et agréable des locaux.

4) Les Moyens Matériels

Les groupes scolaires ont des locaux et des aménagements différents. Ces particularités influent directement sur l'organisation du temps du midi.

Chaque école dispose des moyens suivants :

1. Les locaux intérieurs

La restauration

Chaque restaurant scolaire comprend un office et une salle de restaurant. L'office est le lieu de stockage et de remise en température des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement. Les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts, permettant ainsi un déroulement et un rythme adaptés.

Les autres salles spécifiques

Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : salle de motricité, informatique.

2. Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs.

3. Le matériel

Les jeux et jouets

Chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers).

Le petit matériel de bricolage

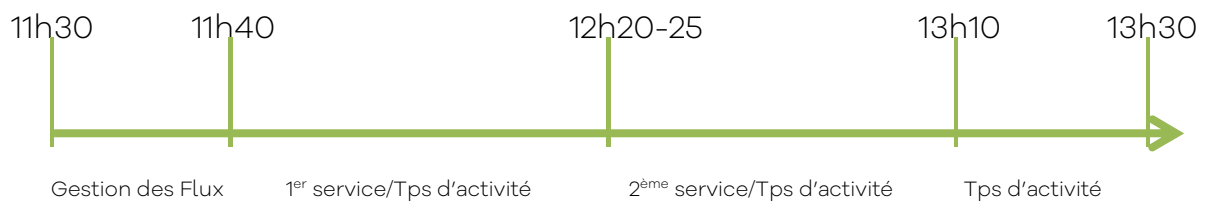
Outre le petit matériel de dessin (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.

Autre matériel

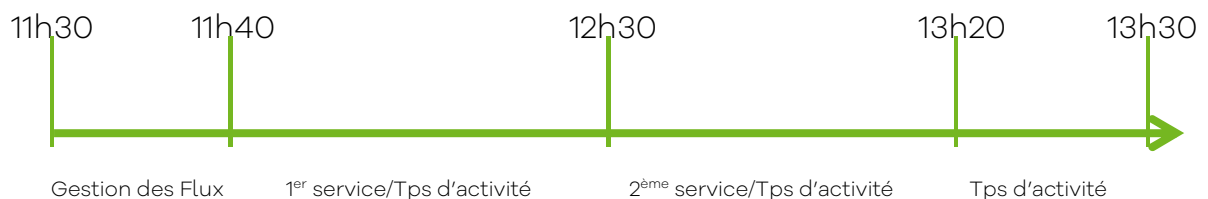
Les équipes d'animation de la pause du midi peuvent, suivant les écoles, avoir accès au matériel audiovisuel pour des activités pédagogiques de préférence. Pour les jeux extérieurs, les enfants disposent de matériel sportif (ballons, cerceaux, cordes à sauter, etc.) et peuvent utiliser les jeux de cours (en maternelle: vélos, tricycles, trottinettes, seaux, pelles...)

5) Déroulement Chronologique

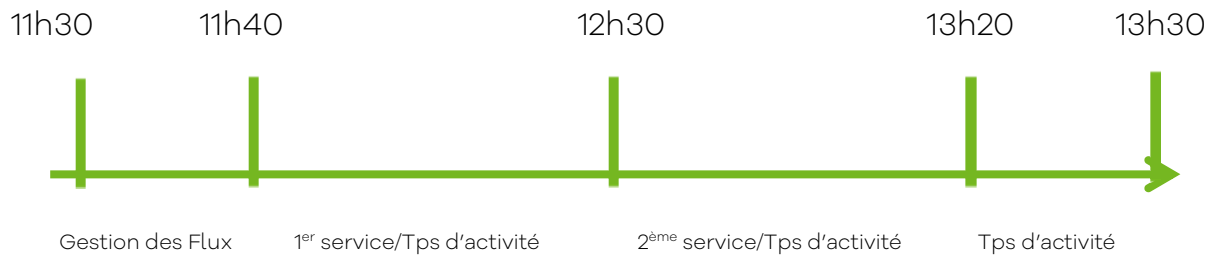
Ecole Paul Bert



Ecole Jules Ferry



Ecole Condorcet



6) Les Actions de Communication et de Coordination

a) Communication avec les parents

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause du midi ?

Au quotidien :

- En maternelle, l'ATSEM pourra répondre aux questions le matin ou le soir
- En élémentaire, auprès du pôle enfance jeunesse à la permanence téléphonique au 06.26.09.36.21 ou par mail au pej@thumeries.fr.
- Un rendez-vous pourra être pris, si nécessaire avec la responsable du Pôle Enfance Jeunesse.

b) La coordination

Une animation de qualité sur le temps du midi implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Les passages du temps scolaire à la pause du midi sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses. La coordination entre

agents est une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école un discours uniforme.

L'adulte référent

L'enfant doit avoir un adulte-référent durant le temps du repas. Il identifie clairement cet adulte comme tel et sait qu'il peut se tourner vers lui en cas de besoin : il est vraiment sa personne ressource.

L'adulte se positionne clairement comme seul référent. Cela lui permet, d'après sa bonne connaissance de l'enfant, d'être disponible pour l'écouter, d'adapter son attitude et d'intervenir en cas de besoin pour rappeler les règles. Il est aussi le garant de son alimentation. Au fil de l'année, cet adulte référent peut changer afin d'éviter l'installation d'une relation trop exclusive. Dans tous les cas, l'enfant sera au centre des priorités afin de garantir ses intérêts.

La coordination à travers les règles de vie

Les règles de vie de la pause du midi sont celles exposées dans le règlement intérieur élaboré par la mairie. Elles sont affichées dans chaque salle de restaurant et communiquées aux enfants. Elles s'inscrivent logiquement dans une démarche de coordination avec tous les acteurs de la communauté éducative.